

La Confrérie d'Archers de Fresnoy-le-Grand

par M. Yves FLAMANT.

En Flandre, Picardie et dans tout le Nord de la France survivent des traces de Compagnies d'Archers fondées sous CHARLES V, au XIV^e siècle.

L'instinct de conservation incita nos ancêtres à s'exercer « au noble jeu de l'arc ». Dans les périodes d'invasion et de paix précaire, les habitants de nos régions vivaient en état d'alerte quasi permanente. L'entraînement au tir à l'arc était une précaution indispensable à leur sécurité. Le tir à l'arc résista à l'usure du temps et devint un sport passionnant. L'engouement pour cet exercice fut tel que parfois les « Grands » du royaume s'inquiétèrent de cette force en puissance et limitèrent le nombre des « serments » (1).

Les « serments » d'archers et d'arbalétriers formaient des groupes mi-civils, mi-militaires, véritable élite de défense, solides, plus homogènes que les troupes professionnelles. L'union régnait entre les membres d'un même « serment » et entre les « serments » de plusieurs provinces. C'est dire leur puissance. L'honneur et les priviléges attachés aux « serments » y attiraient des membres de nombreuses couches de la société et perpétuaient ainsi les traditions.

Les bourgeois se faisaient un point d'honneur de faire partie de ces groupements et de s'inscrire parmi les membres du « noble jeu de l'arc et de l'arbalète ».

« L'empressement pour y entrer était d'autant plus grand qu'il fallait, pour y être admis, justifier d'une probité et d'une moralité irréprochables. Ces conditions sine qua non, toujours exigées avec la plus grande rigueur, assureront à ces corps un renom légitime d'honneur et de vertu. » (A. Janvier : Notice sur les Compagnies d'Archers et d'Arbalétriers.)

Grâce à certains priviléges dont la dispense d'impôts et de l'obligation du logement de gens de guerre pour le plus adroit de chaque compagnie (lettres patentes de 1559, 1601 et 1612), la

(1) *SERMENT* : Compagnie d'archers ainsi nommée à cause du serment que prenaient tous les membres de respecter les statuts de leur association.

royauté trouvait en ces hommes, des combattants d'autant plus sûrs qu'ils luttaient pour la défense de leurs foyers et de leurs familles. Par ailleurs, les villes et bourgs leur attribuaient des subsides, embellissaient leurs « jardins », leur offraient des banquets, des fêtes, des voyages, des prix.

L'invention des armes à feu donna naissance aux Compagnies de Couleuvriniers et d'Arquebusiers. Elles se formèrent sur le modèle des « Serments » d'archers qui, dès lors, perdirent de leur importance, mais subsistèrent.

Depuis le règne de LOUIS XIV, les Compagnies Picardes n'avaient plus à combattre l'ennemi. Elles ne prenaient les armes que pour tirer « l'oiseau » — le papegault — ou pour disputer des prix provinciaux que même les petites communes célébraient avec magnificence.

Pourquoi ces « Nobles Compagnies » déclinèrent-elles peu à peu ? L'emploi des armes à feu avait diminué considérablement leur importance militaire. Les anciens priviléges disparurent. Les subsides diminuèrent. Les Compagnies se ruinèrent en grands prix engendrant fêtes et festins. En 1789, la Révolution Française les supprima, les considérant comme une survivance inutile de l'Ancien Régime.

A Fresnoy-le-Grand, une Compagnie d'Archers et d'Arbalétriers existait. La première trace écrite qu'on en relève sont des lettres patentes consignées sur le « Grand Livre Noir des Archers ». Elles émanent du « Grand Maître de l'Ordre des Archers » qui était en 1773, l'abbé de Saint-Médard de Soissons. Le Grand Maître accorde aux habitants de Fresnoy-le-Grand le droit d'établir au dit lieu : « Une Compagnie du noble jeu de l'Arc » avec tous les priviléges et prérogatives. Cette Compagnie prit le nom de « Confrérie Saint-Sébastien ».

Le « Livre Noir » contient :

- les statuts de la Compagnie (de 1733) ;
- les lettres patentes ;
- les serments des membres de la Compagnie ;
- les résultats des tirs « à l'oiseau » ;
- la liste des archers.

Voici un exemple d'inscription :

« François VENET, âgé de 56 ans, archer depuis quarante ans, qui a signé. D'autres inscrits ont simplement « marqué ».

Sur 50 archers, 30 ont signé ; 20 ont « marqué ».

Une pétition du 4 thermidor an XII demande au Préfet le rétablissement de la Compagnie d'Archers que la Révolution a supprimée. L'autorisation fut accordée à condition de prendre toutes dispositions pour éviter les accidents.

Une grande partie du « Livre Noir » est consacrée au compte-rendu annuel du tir à l'oiseau.
En voici un exemple :

1814 : « Nous, Officiers et Chevaliers du Noble Jeu de l'Arc de la Paroisse de Fresnoy-le-Grand, assemblés dans notre jardin au son de la caisse en la manière ordinaire et accoutumée pour le tirage de l'oiseau qui s'est fait aujourd'hui, a été abattu bien légitimement par le Sieur DELHORBE, Chevalier de notre Compagnie, en conséquence de quoi nous avons le dit reconnu pour *ROI* de la Compagnie. »

Tant qu'un roi gouvernait la France, le champion annuel recevait le titre de Roi, mais en 1848, il fut nommé *PRESIDENT*... en 1855, alors que NAPOLEON III régnait, il fut reconnu comme *EMPEREUR*. Innocent conformisme politique qui devait flatter le régime en place.

Le « Livre Noir » contient aussi les actes de réception de nouveaux membres. En voici également un exemple :

« Réception d'un Chevalier : aujourd'hui, 8^e jour de mai 1808, Nous, Officiers et Chevaliers de la commune de Fresnoy-le-Grand, avons reçu pour Chevalier, la personne de Charles CARPENTIER, âgé de 25 ans qui a promis de se bien fidèlement comporter dans les devoirs... ».

Les listes d'archers ne sont pas dressées chaque année. Toutefois quelques-unes donnent une idée de l'importance de la confrérie :

1773 : 40
1806 : 28
1813 : 50
1833 : 91
1928 : 27

Avant la Révolution, la Compagnie se réunissait dans un « jardin des Archers » appartenant à un sieur DELVAL. Il est impossible de le situer. Le 18 février 1781, la Compagnie constate : « — que le jardin actuel n'est plus suffisant vu la quantité d'Officiers et d'Archers,

— que les tireurs sont souvent interrompus par l'affluence du monde,

— que les flèches volent souvent dans les jardins voisins au-dessus des buttes et des haies (ce qui apporte des troubles et du retard pour la reconnaissance des prix),

— que le passage qui y mène est trop étroit.

Elle décide donc de s'installer rue de Bohain sur un terrain de 25 verges qui ne présente pas ces inconvénients. »

Au 19^e siècle, les Compagnies se multiplient. En 1861, la Compagnie de Saint-Sébastien prend le nom de 1^{re} Compagnie pour se différencier d'une consœur ; puis, elle se nomme plus modestement : « Les Anciens ». Les deux autres Compagnies choisiront les noms de « L'Elite » et « Les Bons Enfants ». Les Compagnies se développent, en plein essor. Ces jeux populaires ont leurs sièges dans des cafés ou estaminets, occupant les loisirs dominicaux des Fresnoisiens.

En 1914, la guerre et l'invasion allemande suspendent leur activité.

En 1928, la Compagnie « Les Anciens » se reforme. Elle s'installe rue du 4 septembre, au café Carpentier, sous l'impulsion du brasseur VAN INGHELAND. En 1937, de grands jeux sont organisés à Fresnoy. La réunion des Compagnies d'Arc de l'Aisne et du Nord est confiée aux Compagnies de Fresnoy : « Les Anciens, L'Elite, Les Bons Enfants ». Réception, vin d'honneur, concours et tirs en divers quartiers de la ville, Grand Défilé avec groupes costumés rehaussent la manifestation. Le succès est considérable.

En 1939, les trois Compagnies existent toujours. Le « Livre Noir » s'arrête cette année-là. Après l'exode de 1940, les Archers constatent qu'arcs et flèches ont été volés. Cependant vers 1947, les trois Compagnies reprennent leur activité, et concourent entre elles. Puis « Les Anciens » disparaissent à cause de la fermeture de leur siège.

Peu après les Compagnies du Nord de l'Aisne constituent une Fédération qui comprend les Compagnies de Guise, Saint-Quentin, Bohain, Nauroy, Omissy, Remaucourt, Montbrehain, Maretz, Villers-Outréaux, Fresnoy-le-Grand. Chaque Compagnie organise un championnat annuel ; quatre Compagnies s'unissent pour ouvrir un Concours doté de nombreux prix.

A la Saint-Sébastien, une messe était célébrée. A l'offrande, chaque Compagnie suivait son Président, porteur de la cocarde tricolore. Un banquet clôturait la journée. Le « tir à l'oiseau » avait toujours lieu le 1^{er} dimanche de mai. Le Président était le tireur qui abattait le Papegault. Puis on nommait les cadres.

Au fil des ans, les effectifs diminuèrent. Seule continua la Compagnie des « Bons Enfants » que grossirent quelques tireurs des « Anciens » et de « L'Elite ». Le déclin était dû :

- à ce que ce sport n'attirait plus les jeunes,
- à la disparition des sociétés voisines, ce qui obligeait à de longs déplacements pour participer aux Concours,
- au fait que les armes employées localement n'étaient plus compétitives face aux armes modernes à balancier, d'une précision remarquable, mais trop coûteuses.

En 1973, aucune subvention ne fut demandée au Conseil Municipal de Fresnoy-le-Grand. La dernière survivante des Compagnies d'Archers de Fresnoy-le-Grand s'était éteinte.

Verra-t-on ressurgir, avec « l'esprit de société », les Compagnies d'Archers ? Porteuses d'un long et chaleureux passé, elles aideraient à l'animation et à la cohésion de la vie locale.

Y. FLAMANT.
